

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00235

COUPE DU MONDE DE RUGBY - CAMP DE BASE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002350

DATE D'AFFICHAGE : 11 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

COUPE DU MONDE DE RUGBY - CAMP DE BASE

Il est rappelé que la Fédération Française de Rugby (FFR) a candidaté en décembre 2016 à l'accueil de la coupe du monde de rugby en 2023.

Le 15 novembre 2017, les instances internationales de rugby (World Rugby) ont attribué à la France l'organisation de la Coupe du Monde 2023.

Dans le cadre de son dossier de candidature et à l'issue d'un processus de sélection rigoureux, le comité directeur de la FFR a retenu 10 villes et 9 stades pour accueillir les 48 rencontres du tournoi organisé du 08 septembre au 28 octobre 2023.

Saint-Etienne et son emblématique stade Geoffroy-Guichard ont été retenus pour l'organisation de 4 matchs et à l'issue du tirage au sort effectué le 14 décembre dernier, les affiches suivantes se dérouleront dans le Chaudron :

- Italie contre Afrique 1 le 9 septembre 2023,
- Australie contre Fidji le 17 septembre 2023,
- Argentine contre Océanie le 22 septembre 2023,
- Australie contre une équipe en repêchage le 1^{er} octobre 2023.

La coupe du monde de rugby est un puissant vecteur économique et social de développement tant par la dynamique et la mobilisation qu'elle génère auprès des populations que par les retombées économiques et touristiques directes dont les territoires hôtes vont bénéficier.

Ce sont plus de 450 000 visiteurs étrangers qui sont attendus pour l'édition 2023 qui marquera le bicentenaire du rugby et la 10^{ème} édition de la coupe du monde.

C'est la raison pour laquelle Saint-Etienne a souhaité candidater pour être désignée camp de base afin de pouvoir recevoir une équipe en hébergement durant toute la compétition.

Devenir camp de base équipe/délégation est une opportunité unique de mettre en valeur son territoire dans les médias nationaux et internationaux, développer sa notoriété grâce au programme médias mis en place par le pays accueilli, développer le potentiel touristique pendant et après la compétition.

Compte tenu des exigences du cahier des charges, la candidature devait comporter :

- Un hôtel niveau 4 étoiles standing européen,
- Un terrain d'entraînement aux normes rugby,
- Un gymnase,
- Une salle de musculation,
- Une piscine.

L'ensemble de ces équipements devant se situer à moins de vingt minutes en bus.

C'est ainsi qu'ont été proposés :

- L'hôtel La Charpinière Saint-Galmier,
- Le terrain R. Baudras à Andrézieux-Bouthéon,
- Le gymnase du lycée à Andrézieux-Bouthéon,
- la salle de musculation et la piscine du Nautiform à Andrézieux-Bouthéon.

Le dossier a été présélectionné par le comité d'organisation de la coupe du monde de rugby 2023, il convient donc de confirmer l'engagement de mettre à disposition les équipements précités et d'approuver la convention camp de base 2023 qui détermine les droits et obligations de chacune des parties. On peut noter que la démarche initiée s'inscrit pleinement dans le cadre du développement et de l'attractivité de notre territoire.

A travers cette candidature, on peut constater que l'accueil de la coupe du monde de rugby ne se limite pas à des rencontres sportives au stade Geoffroy-Guichard mais qu'il s'agit bien d'un véritable projet de territoire puisque les installations concernées se situent sur le périmètre des communes de Saint-Galmier et Andrézieux-Bouthéon.

Le Bureau Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention entre le Groupement d'intérêt public France 2023,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante et tous documents relatifs à ce dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU